

Formule de procès verbal de cour martiale permanente

/LAUZON, P.Q.

Procès verbal d'une cour martiale permanente tenue au dépôt régional No. 5, A.C.,

le 16ème jour de mai 1945 à 1000 heures,

pour le procès de E-531674 Soldat Léopold GOULET, Liste Générale, A.C.,
Matricule Grade Nom et prénoms

attaché au dépôt régional No. 5, A.C.
Unité Détachement, le cas échéant

PRÉSIDENT: Major Pierre DECARY,
Président Permanent, C.M.P., Q.G., R.M. No. 5.

PROCUREUR: Lt. (A/Capt.) TASCHEREAU, Pierre
Grade Nom et prénoms

Procureur Permanent, Q.G., R.M. No. 5.
Unité Détachement, le cas échéant

OFFICIER DÉFENSEUR: Lieutenant BELANGER, F.
Grade Nom et prénoms

~~XXXXXXXX~~

dépôt régional No. 5, A.C.
Unité Détachement, le cas échéant

VERDICT:

La Cour déclare le prévenu non coupable de l'accusation de désertion, mais coupable d'absence sans permission sous le premier chef d'accusation, et coupable sous le deuxième chef d'accusation.

PP

SENTENCE:

La Cour condamne le prévenu à la détention pendant UN (1) AN, et à une suppression de solde jusqu'à ce qu'il ait remboursé la valeur des effets perdus, savoir: \$64.99.

PS

Signé à LAUZON, P.Q. ce 16ème jour de mai 1945.

M.F.B. 1486A
19M-1-45 (6449)
H.Q. 1772-39-2296
K.P. 26109

Pierre Decary
-Major
Président de la cour martiale permanente
C.G., R.M. No. 5.

Extracts entered as No. 37480 in the
Record of Courts-Martial kept in the
office of the Judge Advocate-General
on 25th day of May 1945